

Règlement **La Boucle du Cœur - Créon** :

Ce document pourra faire l'objet de modifications en fonction du nombre de participants.

ARTICLE I :

L'association **Love in Heart (LiH)**, Créon, Gironde [Siret n° **851 965 574**], avec l'aide logistique et financière de ville de Créon et de ses partenaires, prendra en charge l'organisation de la 2^{ème} édition de la Boucle du Cœur (référence n°232899 – affiliée FFA), le samedi 25 mai 2024 à partir de 16h00. **LiH** s'est dotée d'un site internet afin de coordonner l'ensemble des événements qu'elle jugera utile d'instaurer pour soutenir la recherche en cardiologie.

Ce site sera exclusivement géré par cette association. L'adresse web est la suivante : <https://www.loveinheart.fr>

ARTICLE II :

La Boucle du Cœur est une course à pied caritative ouverte à tous. Que vous soyez licencié(e)s ou non (consulter les conditions relatées au niveau de l'article VI), devenez un sportif-donateur en soutenant la recherche en cardiologie. Le sportif devient un acteur important en donnant de sa personne pour soutenir le chercheur et la recherche en cardiologie liée notamment aux troubles du rythme.

Pour la 2^{ème} édition, nous proposons une marche dynamique et une course pédestre :

- La 1^{ère} est ouverte à tous
- L'autre est accessible pour les cadets & masters (16 ans – âge illimitée - course chronométrée pilotée par la société Protiming). Le classement est effectué à l'aide de dossards à puces électroniques.

ARTICLE III :

Le parcours permettra aux coureurs de faire une boucle sur les communes de Créon (course sur route) et Sadirac (course sur chemin en terre au sein d'un parc forestier). Ce parcours n'a pas fait l'objet d'un mesurage officiel de la part de la Fédération Française d'Athlétisme. Le plan du parcours est disponible sur notre site <https://www.loveinheart.fr>

ARTICLE IV :

Les participants récupéreront leur dossard le jour de la course. L'inscription est possible en ligne : <https://www.loveinheart.fr> et sur site.

Une cérémonie aura lieu après la course principale avec une remise de prix pour les 3 premiers participants (homme – femme) et ce en présence de nos partenaires.

ARTICLE VI :

Inscriptions et renseignements sur le site internet <https://www.loveinheart.fr>

Possibilité de nous contacter également par mail à contact@loveinheart.fr

Inscriptions en ligne sur <https://www.loveinheart.fr> et via l'interface de la société pro-Timing. **LiH** se laisse la possibilité d'ouvrir les inscriptions le jour de l'événement.

Les inscriptions seront possibles exclusivement en ligne jusqu'au 25 mai 2024.

Le tarif est de 13 € pour La Boucle du cœur (course en solo uniquement) et 5 euros pour les 10 Km de marche (Prévoir frais bancaires ProTiming liés aux inscriptions).

Les 2 événements sportifs seront limités à 200 et 500 participants respectivement pour des raisons de sécurité. Le montant de l'inscription comprend :

- La remise d'un dossard à puce qui valide l'engagement du sportif-donateur (course principale).
- Un souvenir surprise de la course :o).
- De la documentation de nos partenaires – offres commerciales intéressantes pour nos sportifs-donateurs.

ARTICLE VII :

Pour pouvoir participer à la course **LiH**, les participants doivent fournir des documents en conformité avec la législation :

- 1) Pour les porteurs d'une licence :
 - a. Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme doivent produire un certificat médical pour valider l'inscription
 - b. Par contre les licences de la Fédération Française de Triathlon (F.F.Tri.) ne sont plus acceptées conformément à la législation en vigueur.
- 2) Les non-licenciés devront fournir un certificat médical permettant la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'évènement (soit un certificat en date du 24 Mai 2023. **Ce point est obligatoire !**)
- 3) Les personnes ayant un certificat médical et/ou une licence périmés, se verront refuser l'obtention du dossard.
- 4) Toute personne rétrocédant son dossard à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident lors de la course.
- 5) Le certificat médical devra être téléchargé en ligne (site Pro-timing) afin que l'organisateur puisse valider l'engagement du sportif-donateur.
- 6) **Annulation de la course. En cas de force majeure liée à la météo ou à un arrêté du maire interdisant la manifestation ou toute situation mettant en danger la sécurité et l'intégrité physique des sportifs/solidaires, la course et la marche seront annulées et le don ne pourra pas être remboursé.**

Tarifification :

La Boucle du Cœur :10km

- **13 € - à partir des U18 Cadet (2005 et après)**
- **5 € étudiants et chômeurs sur justificatifs**

Marche dynamique : 10 Km (accessible à tous)

- **5 €/personne**

ARTICLE VIII :

LiH décline toute responsabilité en cas d'accident grave lors de la course. L'association **LiH** possède une assurance responsabilité civile en conformité avec la charte des courses à pied. Par ailleurs, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Pour les non licenciés, il est vivement conseillé qu'ils souscrivent une assurance afin d'être couverts. **LiH** décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages lors de cette action/course. Des professionnels de santé ainsi qu'une ambulance seront présents le jour de la course.

ARTICLE IX:

Lors de la cérémonie, des récompenses seront distribués en fonction des classements homme / femme). Les classements individuels seront déterminés par rapport au 3 premier temps scratch. De ce fait, il est extrêmement important que le sportif-solidaire porte son dossard du départ jusqu'à l'arrivée. Pour rappel le port du dossard est obligatoire et le dossard doit être placé sur la poitrine du participant. Tous les participants sans dossard seront exclus de la course!

ARTICLE X :

A réception du dossard le sportif-solidaire accepte de facto que l'association **LiH** et ses partenaires ainsi que les médias présents le jour de la course puissent utiliser leur image et ce pour une durée illimitée. Le nom des sportifs seront également publiés sur différents sites ainsi que par la presse locale ou régionale en fonction du classement général.

ARTICLE XI :

Le sportif-solidaire s'engage à réception du dossard à respecter le présent règlement, et, le jour de la course, les personnes et le code de la route.

Règlement de la Boucle du Cœur pour l'Édition 2024. Document défini par le Comité d'Organisation.

Mis à jour le **15 Decembre 2024**

L'équipe Love in **Heart**